

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE D'ENSEIGNEMENT**  
**FAITS ET INSTITUTIONS SOCIOPOLITIQUES**  
**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**  
**DOMAINE : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION**

**CODE : 71 85 16 U32 D1**

**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702**

**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 19 avril 2013,  
sur avis conforme du Conseil général**

# FAITS ET INSTITUTIONS SOCIOPOLITIQUES

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'analyser des faits et institutions politiques et sociaux éclairant la période contemporaine belge.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement, ... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

#### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.)

### 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,**  
*dans le respect des consignes données par le chargé de cours,*  
*face à des questions générales relatives à l'histoire politique et sociale de Belgique,*

- ◆ de réaliser un porte-folio de documents émanant de sources différentes ;
- ◆ de produire un avis motivé (oral ou écrit) dans une forme appropriée, en justifiant sa démarche par l'exposé des méthodes d'analyse et de critique utilisées.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ la qualité de l'argumentation,
- ◆ la finesse de l'analyse critique,
- ◆ la clarté de l'expression.

#### **4. PROGRAMME**

L'étudiant sera capable :

*face à un ensemble de documents de sources différentes, relatifs à de grandes questions d'actualité,*

- ◆ de mettre en œuvre des méthodes d'analyse et de critique spécifiques aux sciences humaines pour :
  - ◆ analyser des faits et institutions politiques et sociaux éclairant la période contemporaine belge, sur base de questions thématiques choisies telles que :
    - les nationalismes flamands et wallons,
    - l'évolution des grands partis politiques, des syndicats,
    - le fédéralisme,
    - le développement de la sécurité sociale,
    - le pacte scolaire,
    - le chômage de masse,
    - l'immigration,
    - etc. ;
  - ◆ saisir les interactions entre les phénomènes sociaux, politiques, historiques et leurs conséquences sur notre société actuelle ;
  - ◆ produire des messages structurés et argumentés exprimant des avis et des prises de position.

#### **5. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

#### **6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

#### **7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

<b>3.1. Dénomination du cours</b>	<b><u>Classement</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes</u></b>
Faits et institutions sociopolitiques	CT	B	32
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	8
Total des périodes			<b>40</b>